



## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal de Morin-Heights tenue à la salle du conseil, 567, chemin du Village, le mercredi, 10 avril 2019, à laquelle sont présents:

*Monsieur le conseiller Jean Dutil  
Madame la conseillère Louise Cossette*

*Madame la conseillère Leigh MacLeod  
Monsieur le conseiller Peter MacLaurin*

formant quorum sous la présidence du maire Timothy Watchorn.

### **116.04.19 ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES**

---

CONSIDÉRANT les exigences et les besoins de la Municipalité en matière de l'achat de matériaux granulaires ;

CONSIDÉRANT l'estimé des coûts du contrat pour l'achat de matériaux granulaires, fondé sur l'historique des dernières années ;

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation lancé le 22 mars dernier auprès de six fournisseurs potentiels ;

- Excavation Miller 2014
- David Riddell Excavation et transport
- Carrières Laurentiennes Uni-Jac Inc.
- Lafarge Canada Inc.
- Sintra
- Groupe St-Onge

ATTENDU le Règlement (559-2018) sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quatre soumissions dans les délais prescrits par le devis, soit :

- Excavation Miller 2014
- Lafarge Canada Inc.
- Sintra
- David Riddell Excavation et transport

CONSIDÉRANT l'article 936 du Code municipal du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions déposées sont conformes au devis ;



**Municipalité de Morin-Heights**  
567, chemin du Village, Morin-Heights (Québec) J0R 1H0  
municipalite@morinheights.com  
Téléphone : 450 226-3232, poste 101  
Télécopieur : 450 226-8786



CONSIDÉRANT QUE les vérifications requises par la loi ont été effectuées et que le soumissionnaire possède les attestations requises de l'Agence du revenu du Québec et n'est pas inscrit au Registre des entreprises non autorisées ;

Sur une proposition de monsieur le conseiller Jean Dutil  
IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente ;

Que le conseil autorise le service des Travaux publics à faire appel aux services des fournisseurs ayant déposé l'offre la plus basse conforme aux lois applicables, tel que montré au procès-verbal de l'ouverture des soumissions et qui est annexé à la présente pour en faire partie intégrante ;

QUE le paiement sera fait après une évaluation des quantités et au prix unitaire soumis aux bordereaux ;

QUE la livraison, le cas échéant, soit faite aux heures régulières du garage et en conformité au règlement relatif aux nuisances ;

D'AUTORISER le directeur général, et il est par les présentes autorisé, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document devant donner suite à la présente résolution ;

*Monsieur le maire Timothy Watchorn a dénoncé son lien d'emploi l'entreprise 9129-6558 Québec Inc. – connue sous l'appellation David Riddell Excavation / Transport et n'a pris aucunement part aux discussions sur le dossier concernant l'entreprise.*

**CERTIFIÉE CONFORME LE 12 AVRIL 2019**

Hugo Lépine  
Directeur général et Secrétaire-trésorier